



WWW.ANFH.FR

ALPES

## DEMANDE DE FINANCEMENT D'UN PROJET LOURD

Un projet lourd est un projet en lien avec la stratégie et le projet de l'établissement, à portée collective, innovant ou en réponse à un problème émergent.

Ce fonds est destiné à aider les établissements, soumis à une forte tension en formation, du fait de projets lourds (ex. : accreditation, restructuration, transfert, etc.) et de besoins en promotion professionnelle élevés.

Les conditions d'accès au fonds sont les suivantes :

- Critères financiers :
  - avoir consommé la totalité du 2,1% de l'année N-1
- Critères pédagogiques :
  - obligation de faire appel à un prestataire extérieur
  - nombre d'agents bénéficiaires apprécié selon la taille de l'établissement
  - les établissements n'ayant jamais fait de demandes seront prioritaires.

### RENSEIGNEMENTS :

- Nom de l'établissement demandeur : .....
- Enveloppe budgétaire 2,1% estimée pour l'année 2017 (selon le taux de retour qui vous a été communiqué) : .....€
- Montant prévisionnel des dépenses de formation pour 2017 : .....€

### INTITULÉ DU PROJET LOURD DE FORMATION 2017 pour lequel une aide financière est sollicitée :

.....

### PLAN DE FINANCEMENT :

- Montant total du projet .....€
- Montant total des frais pédagogiques : .....€
- Montant du financement prévu sur le 2,1% de l'établissement : .....€
- Montant du financement demandé sur le fonds d'aide : .....€

Joindre impérativement au dossier les pièces suivantes :

- la présentation du projet
- le programme de formation
- le devis de formation
- l'identité du prestataire choisi
- le nombre d'agents et les grades concernés par le projet de formation
- La durée de la formation prévue
- Le plan de formation prévisionnel 2017 de l'établissement

**BULLETIN À RETOURNER À L'ANFH POUR LE  
21 OCTOBRE 2016 OU LE 28 AVRIL 2017**

**Signature du directeur  
et cachet de l'établissement :**